

# FIEVRE CHARBONNEUSE SAVOIR LA RECONNAITRE

## ET LA PREVENIR DANS LES ZONES A RISQUE

### GENERALITES

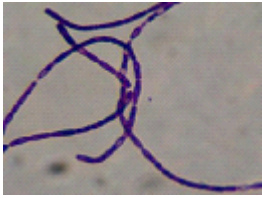
- Maladie infectieuse, non contagieuse, due à la bactérie *Bacillus anthracis*
- Réservoir situé dans le sol, où les spores provenant de cadavres d'animaux infectés sont très résistantes
- Transmissible à l'homme, il s'agit d'une zoonose rare mais qui peut être grave

### AGENT RESPONSABLE

***Bacillus anthracis***

(bactérie Gram positive)

LVD 2.5



En présence d'oxygène et lorsque la température est comprise entre 15°C et 41°C, la bactérie se transforme en une spore capable de survivre plusieurs dizaines d'années dans le sol.

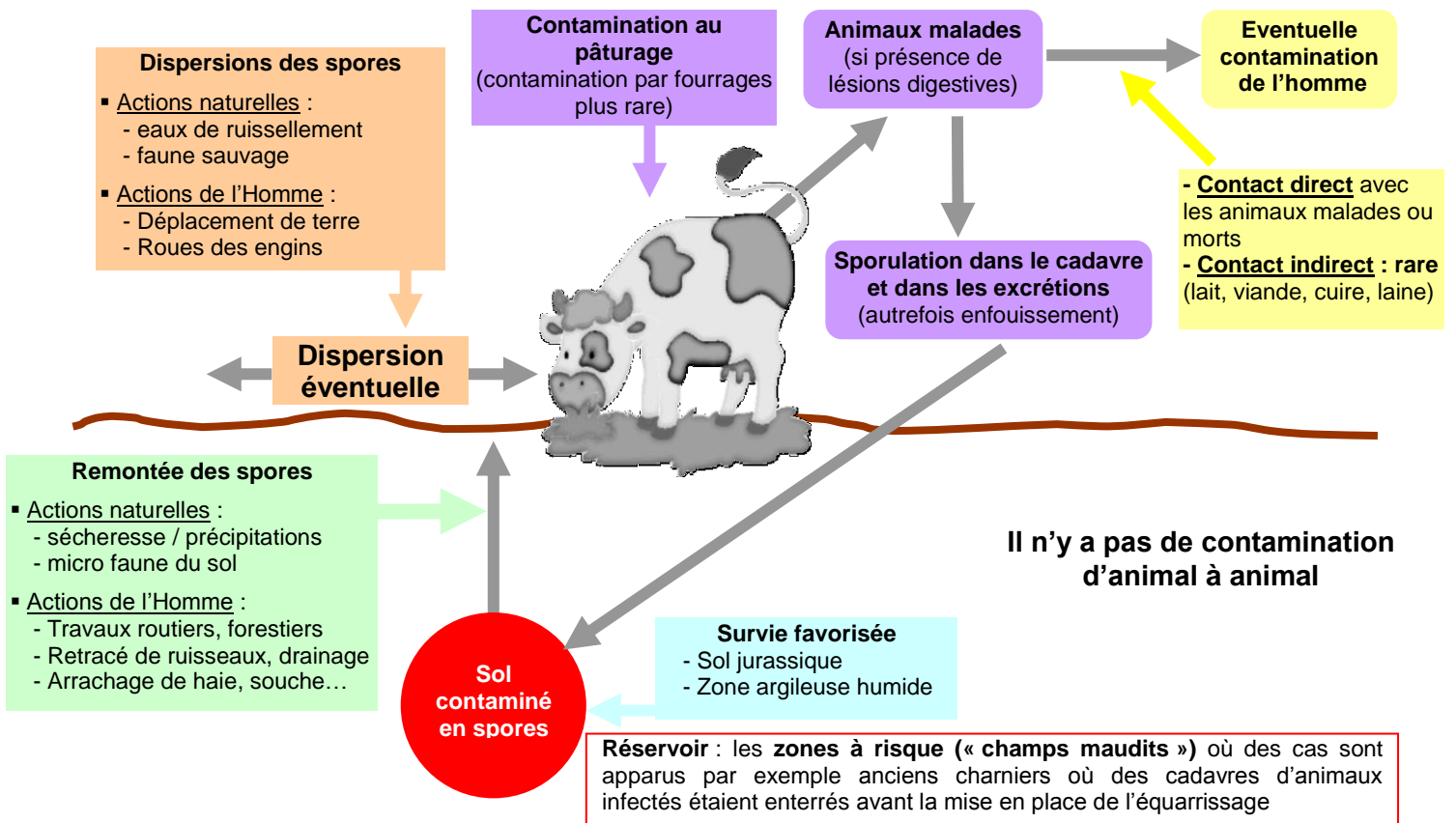
### ESPECES ANIMALES TOUCHEES

Tous les mammifères mais principalement les herbivores



- les ruminants domestiques (bovin, ovin, caprin) ou sauvages (chevreuil...)
- les monogastriques domestiques (cheval, porc, chien, ...) ou sauvages (sanglier, renard...)

### EPIDEMIOLOGIE



## LA MALADIE CHEZ LES ANIMAUX

### ● Contamination :

- surtout par voie orale (ingestion de spores)
- présence nécessaire de lésions digestives

### ● Incubation : 3 à 8 jours



### ● Symptômes :

- chez les bovins

On distingue 3 formes de la maladie selon sa rapidité d'évolution : suraiguë, aiguë, subaiguë.

La mort, causée par septicémie, survient généralement après 6h à 5 jours d'évolution.

Symptômes généralement observés :

- hyperthermie jusqu'à 42°C
- atteinte brusque de l'état général
- arrêt de la production de lait
- des troubles respiratoires et circulatoires, et plus tardivement digestifs et urinaires

Dans la forme suraiguë, l'animal n'a pas le temps d'exprimer des symptômes et seule une hyperthermie peut être détectée)

- chez les petits ruminants

- Les symptômes sont semblables à ceux des bovins, cependant les signes urinaires sont plus marqués et plus précoces, et la mort survient généralement entre 24h et 48h.

### ● Traitement :

- Il existe un traitement antibiotique efficace (souvent de la famille de la pénicilline) mais il doit être administré très précocement. De ce fait il est très difficilement possible en cas de forme suraiguë.

■ Tous les animaux trouvés morts sans cause évidente doivent être signalés au vétérinaire sanitaire.

■ Si l'animal est trouvé mort, ne pas déplacer le cadavre. S'il est malade, l'isoler dans un local facile à désinfecter ou le laisser dans la pâture

■ En cas d'autopsie prendre les mesures nécessaires pour éviter la dissémination des spores

## LE VACCIN UN OUTIL CLE POUR LA MAITRISE



### ● Vaccin :

■ En France, il existe un vaccin pour bovins et ovins (Carbovac®). C'est un vaccin vivant atténué, donc les animaux ne doivent pas recevoir d'antibiotiques dans les 8 à 10 jours après ou avant l'injection du vaccin, afin de ne pas détruire la souche vaccinale.

■ **L'immunité est pleinement efficace 15 jours après la vaccination, mais nécessite un rappel annuel à effectuer de préférence avant la mise à l'herbe.**

**A titre préventif**, il est conseillé :

- **soit de vacciner de façon préventive avant la mise à l'herbe les animaux qui sont amenés à pâturer sur des zones à risque.**
- **soit d'éviter le pâturage des animaux sur les zones à risques**

**Attention** il ne faut pas confondre la vaccination contre le **charbon bactérien (fièvre charbonneuse)** dont il est question dans cette fiche et la vaccination contre l'**entérotoxémie** ou contre le **charbon dit symptomatique** qui sont dus à des **clostridies**. **Parlez-en à votre vétérinaire.**

## REGLEMENTATION

- Maladie Réputée Contagieuse soumise à déclaration obligatoire au vétérinaire sanitaire et à l'administration vétérinaire
- L'élevage est placé sous surveillance et des prélèvements sont effectués
- Les mouvements d'animaux (achats, ventes) sont interdits pendant la surveillance
- La surveillance prend fin 15 jours après la vaccination du dernier animal et la désinfection.
- Aucune indemnisation de l'Etat pour les pertes et les mesures imposées

## LE CHARBON EST UNE ZONOSE

- Les cas humains sont très rares en France (une dizaine de cas de 1977 à 2008)
- Personnes à risque : individus directement en contact avec des animaux atteints (éleveurs, vétérinaires, ...)
- La durée d'incubation varie entre 1 et 7 jours (jusqu'à 60 jours si exposition par inhalation)
- Il existe 3 formes de cette maladie chez les humains :

Cutanée : la plus courante, nécessitant une lésion préalable de la peau, d'évolution souvent bénigne

Pulmonaire ou Digestive : formes extrêmement rares mais plus graves, déclenchées par inhalation de spores ou ingestion de produits contaminés

- Le traitement se fait par antibiotiques.



Lésion de charbon cutané